



# EN ACTION

Vol 33 | No 4 | Juillet 2020

Conseil national extraordinaire du 15 juillet

REGROUPEMENT DES FIQ | [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca) | [fiqp.org](http://fiqp.org)



## PLAN DE MOBILISATION DE LA NÉGOCIATION NATIONALE

Négocier une nouvelle convention collective est souvent semé d'embûches. Et la crise de la COVID-19 a prouvé une chose aux professionnelles en soins : le gouvernement ne fera pas de cadeaux à ses « anges gardiens ».

Le statu quo est tout simplement intenable. Celles qui portent le réseau de la santé à bout de bras depuis des années sont en droit de s'attendre à une amélioration de leurs conditions de travail dans leur prochaine convention collective nationale.

Pour y arriver, les membres de la FIQ et de la FIQP devront se faire voir et se faire entendre au cours des prochains mois. En mettant de la pression sur leurs gestionnaires et leurs employeurs, elles mettront de la pression sur le gouvernement. L'appui de la population, associé à cet effet domino, est également un puissant moteur de changement.

C'est avec ce principe en tête que les déléguées de la FIQ et de la FIQP ont adopté le plan de mobilisation de la négociation nationale. La Fédération a maintenant une corde de plus à son arc pour faire comprendre au gouvernement qu'il y a urgence d'agir.

### CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES, MOBILISATION EXCEPTIONNELLE

Élaboré en étroite collaboration par les responsables locales à l'information et à la mobilisation (une responsable par syndicat affilié) et l'équipe nationale à l'information et la mobilisation, le plan vise notamment à lutter contre l'apathie et à canaliser la colère des membres par des actions adaptées aux réalités des syndicats affiliés et des membres. Au cœur se trouvent les deux priorités de négociation de la FIQ :

- De la santé et de la sécurité à tous les niveaux du réseau : une condition incontournable pour les professionnelles en soins
- Attraction-rétention : obtenir des conditions gagnantes pour les professionnelles en soins

La cohérence nationale dans le rythme et l'intensité des actions est un des principes fondamentaux du plan, tout comme la nécessité de s'adapter à l'actualité et au contexte, souvent changeant. D'ailleurs, les actions, pour la plupart

extérieures, sont facilement adaptables à un resserrement des mesures de distanciation sociale en cas de deuxième vague de COVID-19, par exemple. Elles seront aussi organisées comme des événements auxquels il est agréable de participer, annoncés à l'avance, pour que toutes puissent se mobiliser en conciliant famille, travail et études.

Il est évident que pour déployer ce plan avec rigueur, les équipes locales devront notamment mettre en place une structure qui permet de transmettre l'information sur la négociation et les actions aux membres. Ce sont aussi elles qui devront opérationnaliser les actions nationales dans leur établissement.

Par ailleurs, tous les secteurs et services de la FIQ mettront la main à la pâte puisqu'il est essentiel de faire de cette négociation une occasion de construire un système de santé public que les patient-e-s, les infirmières, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes et les perfusionnistes cliniques du Québec méritent. ■



POSTE-PUBLICATION  
Convention 40007983

(adresse de retour)  
FIQ Québec | 1260, rue du Blizzard  
Québec (Qc) G2K 0J1

1. Joëlle Naud, conseillère syndicale 2. Marie-Philippe Gagnon-Hamelin, conseillère syndicale 3. Roberto Bomba, trésorier et Jérôme Rousseau, vice-président, co-responsables politiques de négociation

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

En Action, vol. 33, n° 4, juillet 2020 | Publié par le service Communication | Tirage : 76 000 exemplaires | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Alexandre Claude | Impression : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication En Action » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, remplissez le formulaire en ligne à [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca) | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca) | [info@fiqsante.qc.ca](mailto:info@fiqsante.qc.ca)



## NÉGOCIATION 2020 : LE STATU QUO N'EST PAS UNE OPTION

Réunies en conseil national extraordinaire, nous avons poursuivi nos travaux avec force et énergie pour nous doter de leviers importants et mettre de l'avant notre grande priorité: la négociation nationale qui est en cours.

Nous avons adopté la politique des services essentiels, le pacte de solidarité syndicale lié à ces derniers et notre plan de mobilisation. Le contexte de cette négociation est inédit et se modifie constamment. À quand la deuxième vague, et de quelle ampleur? Personne ne le sait exactement. Chose certaine, nous devons continuer à ajuster notre stratégie et remettre le focus sur la négociation.

Face à ce gouvernement qui a choisi de fonctionner à coup d'arrêt ministériels, en bafouant les droits des travailleuses, nous avons monté le ton. On semble l'avoir dérangé avec nos comités d'accueil et nos recours aux tribunaux. Le traitement que le gouvernement Legault

a réservé aux professionnelles en soins a suscité encore davantage de détresse, de découragement et de colère, dans lesquels nous puiserons aussi la force de nous mobiliser.

Avec la mobilisation viennent les moyens de pression. Le recours à la grève est le moyen ultime, qui doit être envisagé parmi les scénarios possibles : il faut donc établir la liste des services essentiels. Les méga-établissements de santé ne nous simplifient pas la tâche, mais le droit de grève est un des leviers indispensables à notre rapport de force, un levier que le gouvernement cherche à restreindre. Il n'a pas été possible de s'entendre sur des paramètres nationaux, c'est donc notre politique de services essentiels qui vient

tracer nos propres balises pour une entente avec l'employeur.

Cette pandémie a révélé ce que nous décriions depuis tellement d'années... Personne ne peut plus nier que les professionnelles en soins portent le réseau de la santé à bout de bras, et ce, dans des conditions de travail accablantes qui sont devenues, par moment, carrément dangereuses, pour nous et pour les patient-e-s. C'est sur ces certitudes qu'il faudra miser pour que l'automne soit le nôtre et que nous menions cette négociation avec toute la combativité qui nous caractérise pour le bien des professionnelles en soins et des patient-e-s. Le rendez-vous de la négociation doit avoir lieu et le statu quo n'est pas une option! ■

## PACTE DE SOLIDARITÉ SYNDICALE

Une grande solidarité entre les membres a toujours façonné les luttes menées par la Fédération. Pensons au moyen d'action sur le retrait des disponibilités, adopté en 1989, et aux grèves de 1989 et de 1999. C'est dans cet esprit que la délégation a été sensibilisée à l'importance de répartir les pertes salariales de façon équitable entre les membres de la FIQ et de la FIQP advenant la tenue d'une grève dans le cadre des négociations actuelles.

À la majorité, les déléguées ont adopté un pacte de solidarité qui vise la compensation équitable de la perte salariale subie lors d'une grève éventuelle. Au besoin, un prochain conseil national permettra de définir les modalités de son application. ■



1. Serge Prévost, conseiller syndical 2. Marie-Hélène Verge, conseillère syndicale 3. Louis Guertin, conseiller syndical

## UN RAPPORT DE FORCE INESTIMABLE : LA LISTE DES SERVICES ESSENTIELS

La grève constitue le moyen de pression ultime en vue de résoudre un différend qui oppose les salariées et l'employeur. En cas d'impasse, cette possibilité de cesser de travailler de manière concertée est essentielle pour forcer l'employeur à négocier de bonne foi.

Cependant, on reconnaît que la santé et la sécurité de la population ne devraient pas être mises en péril lors d'une négociation. La FIQ et la FIQP ont toujours eu à cœur d'offrir à la population des soins de qualité et sécuritaires. Par conséquent, avant que les salariées puissent déclencher une grève légale, les syndicats et les établissements doivent conclure une entente sur les services essentiels.

Les déléguées de la FIQ et de la FIQP se sont donc dotées d'une politique des services essentiels. À cette étape de la négociation nationale, il était important pour les Fédérations de s'entendre collectivement sur les bases et les principes en vue d'élaborer les services essentiels et de déposer la liste, au besoin, au Tribunal administratif du travail (TAT).

L'établissement des services essentiels offrira l'occasion de créer un rapport de force à la table de négociation en posant un pas de plus vers l'acquisition du droit de grève.

